République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du mercredi 26 mars 2025

Date de la convocation: 21/03/2025

Membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Joël BOISSIERE par Annick IENZER, Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés : Anne COLLINOT, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART

Absents:

DEPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 2023-2027 - (D_2025_008)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation de la supérette de Châtel-Censoir dans le cadre d'une convention d'usage d'un bien foncier sis au 5, place Aristide Briand à Châtel-Censoir en voie d'acquisition par l'Etablissement public foncier Doubs-Bourgogne Franche Comté (parcelle AC 105 d'une surface de 4 99 m^2). Il informe que cette opération est éligible à un financement LEADER, tant sur le volet étude avec un taux de financement à 100% du montant hors taxes que sur le volet travaux avec un taux de financement à 80% du montant hors taxes.

Monsieur le Maire explique que la première étape consiste à réaliser une étude d'opportunité sur l'aménagement et la programmation d'un ensemble bâti, dans la perspective de définir ultérieurement un programme de travaux. Cette étude comportera 3 volets :

- Relevé des existants
- Etude de programmation
- Notice d'intentions architecturales

La mission sera réalisée au cours du premier semestre 2025 avec des livrables attendus au plus tard le 30 juin 2025.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant, les crédits étant inscrits en section de fonctionnement du budget principal.

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Etude d'opportunité	9 000 €	LEADER (100% du HT)	7 500 €
		Autofinancement	1 500 €
TOTAL	9 000 €		9 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
APPROUVE le projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention,
AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention,
ACCEPTE la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus,
S'ENGAGE à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement,
AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER

Le Maire
Olivier MAGUET

Dépôt Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 28/03/2025
089-218900918-20250326-D_2025_008-DE